

Arrondissement de Millau  
**MAIRIE DE VEZINS DE  
LEVEZOU**  
Téléphone : 05 65 61 87 09

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2026 - 25**

**Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lézérou, en agglomération**

**La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

**Considérant** la demande de l'entreprise ENSIO 94 route de Lattes – St Jean de Védas, représentée par Anne BEILLES, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, 1 impasse de la Fontaine - Gleysenove, il y a lieu de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Pour permettre les travaux de terrassement nécessaires au raccordement électrique de Mme SEGUIN, à l'entreprise ENSIO, à partir du 11 mai 2026 et durant 15 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lézérou au niveau de 1 impasse de la Fontaine – Gleysenove.

La chaussée sera réduite car empiétée par les travaux.

Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds.

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise ENSIO en charge des travaux et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 07 mai 2026  
La Maire, Chantal CHASSAN

